

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2022-CMQC-074

DATE : Le 23 septembre 2022

PLAINTE DE :

Maître A

À L'ÉGARD DE :

Madame la juge X, Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale

DÉCISION À LA SUITE DE L'EXAMEN D'UNE PLAINTÉ

[1] La plaignante est avocate agissant en défense. La plainte concerne l'audience du [...] 2022 présidée par la juge visée par celle-ci, alors que la plaignante représente une personne accusée.

[2] Les reproches formulés par la plaignante sont les suivants :

2.1. L'attitude de la juge à son égard est alors agressive, colérique, accusatoire et inacceptable.

2.2. La juge lui aurait manqué de respect, alors qu'elle-même restait respectueuse.

[3] En outre, elle ajoute avoir assisté, dans les derniers mois, à des audiences lors desquelles la juge aurait crié et était « raide dans sa façon de s'adresser aux justiciables et avocats, d'une impatience fort désagréable ».

[4] Elle demande que la juge « [...] soit sensibilisée et réprimandée pour son comportement qui manque grandement à ses responsabilités déontologiques, son devoir de réserve et pour son manque de respect envers tous les gens dans sa salle de Cour par ses nombreuses interventions agressives et intempestives lorsqu'elle siège¹. »

[5] Lorsque le directeur exécutif du Conseil, M^e Paul Crépeau, lui demande de préciser les dossiers additionnels auxquels elle fait référence (paragraphe 3 ci-dessus), elle répond s'en tenir aux dossiers de l'après-midi du [...] 2022, soit ceux d'un confrère et les siens.

[6] La juge a transmis des commentaires à la suite de la plainte et autorise le Conseil à y référer. Ainsi, elle « admet d'emblée avoir haussé le ton » et elle expose les circonstances dans lesquelles se sont déroulées les interventions de la plaignante devant elle :

- 6.1. Un des deux dossiers de la plaignante était au rôle de 9 h 30 et, à 15 h, ni la poursuite ni la juge n'avaient eu de nouvelles de celle-ci.
- 6.2. À l'heure du dîner, la plaignante a fait ajouter au rôle de l'après-midi un dossier, fixé pour procès depuis le [...] 2021 et prévu pour le [...], afin d'en demander la remise. Elle n'avait ni rédigé ni signifié à la partie adverse et au greffe de la Cour une requête en désassignation.
- 6.3. Lorsque la juge a mentionné que la simple courtoisie aurait voulu qu'elle avise le Tribunal et la poursuite de son retard, plutôt que de s'excuser, elle a tout simplement mentionné que, de toute façon, elle avait inscrit un dossier au rôle de l'après-midi. Toutefois, elle ne s'est présentée qu'à 14 h 45.
- 6.4. À deux reprises, la plaignante a ignoré les questions de la juge, laissant le procureur de la Couronne y répondre.

[7] L'écoute des enregistrements des audiences² ne soutient pas les reproches de la plaignante. Au contraire, la juge est patiente dans les circonstances, même devant le comportement irrespectueux de la plaignante. Ce n'est qu'en toute fin d'audience, lorsque la plaignante l'interrompt à nouveau, qu'elle s'exclame :

« C'est un peu fatigant Maître; vous parlez en même temps que moi; vous m'interrompez continuellement; vous ne vous êtes même pas excusée de ne pas vous être présentée ce matin ou au moins avoir appelé pour faire suspendre. Le manque de courtoisie, ça finit par taper sur les nerfs. Peut-être que je me choque mais c'est à cause de ça. Et ne me répondez pas. »

¹ Plainte du 8 juin 2022, page 2.

² De courte durée : 7:29 minutes pour l'une; 5:06 minutes chacune pour les deux autres.

[8] Le Conseil, à l'occasion d'une décision rendue lors de l'examen d'une plainte, a déjà écrit :

« Les juges, devant certaines situations, peuvent avoir des réactions d'impatience.

Les juges ne sont pas des sphinx et ne pourront jamais l'être. On ne peut penser ni demander qu'un juge puisse demeurer toujours impassible, silencieux et souriant en toutes circonstances³. »

[9] Les reproches de la plaignante sont non fondés. La juge n'a commis aucun écart ou faute déontologique.

POUR CES MOTIFS, le Conseil de la magistrature constate que la plainte n'est pas fondée et la rejette.

³ 2000-CMQC-11 (examen).